

<https://enseignants.se-unsa.org/Education-prioritaire-une-necessite-pour-la-justice-sociale>



enseignants de l'Unsa



Éducation prioritaire : une nécessité pour la justice sociale

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : vendredi 24 janvier 2025

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

L'éducation prioritaire vise à réduire les inégalités scolaires en concentrant les moyens sur les établissements accueillant les élèves issus de milieux défavorisés. La carte, établie en 2015, ne reflète plus pleinement les réalités socio-économiques actuelles. Face à l'évolution des territoires et à la persistance des inégalités, il est impératif de la revoir pour garantir une véritable justice sociale. Pour ce faire, le SE-Unsa vous propose de vous adresser directement à notre ministre ainsi qu'à vos rectorats et DSDEN en complétant le formulaire situé en bas de page.

Des territoires oubliés et des réalités nouvelles

Certains territoires défavorisés, en particulier ruraux ou périurbains, se retrouvent exclus du dispositif alors même que leurs élèves cumulent des difficultés sociales et scolaires. Ces établissements ne bénéficient ni des moyens supplémentaires ni des dispositifs pédagogiques spécifiques qui pourraient répondre aux besoins de leurs élèves.

Les élèves de ces territoires, parfois confrontés à un accès limité aux services publics, à l'emploi et à la culture, subissent une double peine : celle de vivre dans des conditions socio-économiques précaires et celle de ne pas bénéficier du soutien éducatif renforcé.

Les propositions pour une refonte équitable

Le SE-Unsa alerte depuis plusieurs années sur cette problématique. Nous insistons sur la nécessité d'une refonte basée sur une analyse fine des besoins sociaux et scolaires des territoires, incluant les IPS. Il s'agit non seulement d'un enjeu d'équité mais également d'un impératif pour lutter efficacement contre le décrochage scolaire et les inégalités intergénérationnelles.

Le SE-Unsa appelle à une refonte de la carte de l'éducation prioritaire qui prenne en compte :

- **Une mise à jour des critères**
Intégrer des indicateurs précis sur la pauvreté, la ruralité et l'isolement géographique, pour mieux cibler les besoins réels.
- **Une approche territorialisée**
Sortir d'une vision uniquement urbaine de l'éducation prioritaire pour inclure des territoires ruraux et périurbains en difficulté.
- **Des moyens flexibles et ajustables**
Garantir des ressources pédagogiques et humaines adaptées aux spécificités locales, avec une évaluation régulière des besoins.

Justice sociale et droit à l'éducation

Revoir la carte de l'éducation prioritaire, ce n'est pas simplement redistribuer des moyens, c'est garantir le droit à l'éducation pour tous les élèves, où qu'ils vivent. C'est donner à chacun les outils pour réussir, indépendamment de son lieu de résidence ou de sa condition sociale. C'est, enfin, réaffirmer que l'École de la République reste le principal levier pour réduire les inégalités et offrir à tous une chance d'avenir.

Pour parvenir à cet idéal, il est crucial que l'État prenne ses responsabilités en écoutant les acteurs de terrain et en engageant une réforme ambitieuse, portée par des valeurs d'équité et de solidarité.